

CONSEIL DE PROMOTION des inspecteurs stagiaires

11 décembre 2019



Après lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, il ressort de ce premier conseil de promotion :

SUR LE DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ,

Monsieur RAMIR a précisé que tous les cours trouvent leur place dans le socle. Les stagiaires n'ont pas encore une vision complète de la scolarité, ni de la période probatoire.

Concernant le calibrage des cours, la direction précise que le management est nécessaire et confirme sa volonté qu'il soit décontextualisé car les stagiaires seront amenés à évoluer dans la carrière vers des postes d'encadrement supérieur. Toutefois, il reconnaît que 50 % des stagiaires ne l'utiliseront pas à court terme. Il y aura des réunions d'analyse et de bilan avec les responsables pédagogiques et les chargés d'enseignements pour faire au mieux en fonction des remarques.

Concernant les cours totalement dématérialisés, la direction a reconnu qu'un bilan de cette réforme sera établi à l'issue de cette première année en fonction des remontées des stagiaires. Elle s'est montrée sensible aux problématiques rencontrées par les stagiaires en comptabilité notamment pour le suivi des cours et la réalisation des exercices. Elle s'est montrée ouverte à un possible retour du support papier pour cette matière.

Sur la densité des enseignements et la longueur de certaines séances, la direction nous a fait part de sa contrainte calendaire et nous a répondu que le volume horaire a déjà été augmenté pour certaines séances (passage de 2 à 3 heures des séances concernant les amortissements et les dépréciations en comptabilité). Elle a admis que le volume horaire de comptabilité était très dense en fin de socle et nous a assuré tenir compte de cette remarque dans la limite de leur contrainte.

Les e-formations sont une modalité pédagogique pour introduire des ruptures de rythme dans le séquençage mais ce dispositif n'est pas toujours adapté. L'ENFIP, souhaite développer les e-formations de manière complémentaire au cours en présentiel. Ces séances permettent de distinguer les apprentissages entre l'acquisition et l'application nécessitant l'intervention d'un pédagogue pour mettre en place les différents savoirs.

Sur le contenu des cours, la direction s'engage à avoir un échange avec les formateurs sur le sujet des erreurs dans les énoncés de cours ou les corrigés d'exercice.

Concernant le CMFI, il a précisé que c'est un enseignement commun à l'ensemble des administrations des ministères économiques et financiers et doit être cadencé de la même manière partout. Il doit donc se dérouler en début de cycle, cela doit être un moment d'ouverture vers les autres administrations pour créer et développer un sentiment d'appartenance.

Concernant les cours d'enseignements juridiques, il en ressort que les stagiaires ont le sentiment que les cours se sont mal déroulés et n'ont pas atteint leur objectif premier qui est de favoriser la recherche documentaire. A cela, la direction répond que la priorité de ces cours est d'être autonome sur le poste de travail. Il a été précisé que c'est un aspect sur lequel ils se positionnent sur les évaluations.

En comptabilité, sur la question des exercices, la direction a pris en compte les demandes de l'année passée. Elle a augmenté le nombre d'exercices de synthèse et s'engage à augmenter le nombre d'exercice d'auto-évaluation pour la prochaine promotion. De même, afin que les stagiaires conservent leur connaissance, la direction a organisé une séance de réactivation avec des exercices de comptabilité approfondie pendant le bloc. Elle rappelle aussi que des e-formations sur la comptabilité générale sont disponibles sur la plateforme Talentsoft.

Concernant les Travaux d'Intérêt Collectif, la direction a pris la remarque sur le manque de clarté des attendus.

Sur le soutien, la direction reconnaît que peu d'heure de soutien ont lieu. Cela est dû au calendrier et au caractère institutionnel du soutien qui est destiné aux stagiaires ayant obtenu « non acquis » ou « en cours d'acquisition » au cours de l'évaluation formative. La direction prend conscience de la nécessité de mieux identifier les stagiaires en difficulté devant bénéficier du soutien.

Toutefois, elle encourage les stagiaires ayant des difficultés à aller voir leur enseignant. Ils sont disponibles pour prendre une heure si il le faut pour travailler avec eux sur une notion nécessitant d'être explicitée. D'ailleurs, il y a certains enseignants qui ont proposé d'eux-même la constitution de groupes de soutien.

L'OBJECTIF DE LA FORMATION INITIALE,

Il est fait en sorte que les stagiaires s'installent dans de meilleures conditions sur le premier poste. L'ambition n'est pas de former jusqu'à l'expertise à certains postes en 8 mois

de formation et 3 mois de stages probatoires. En effet, une fois titularisé, une formation complémentaire obligatoire prend le relais car chaque bloc fonctionnel englobe des métiers spécifiques dont la formation ne peut pas être entièrement dispensée en établissement. A cet égard, l'exemple du contrôle fiscal montre qu'en pratique il faut trois ans de formation et d'expérience du terrain pour être opérationnel.

Les directions ne doivent pas s'attendre à ce que les stagiaires soient opérationnels du jour au lendemain.

SUR LE DISPOSITIF DES AFFECTATIONS,

L'ENFIP n'a pas de marge de manœuvre sur ces sujets, elle relaie seulement le sentiment des stagiaires auprès du bureau RH-1C. Il s'agit d'un système où les stagiaires expriment des vœux aux directions territoriales et dans un second temps les blocs fonctionnels sont définis.

L'année dernière, les postes pourvus par les stagiaires étaient des postes de titulaire, c'est pour cela que le choix du bloc a été abrogé pour les stagiaires cette année. Aujourd'hui, les postes sur lesquels sont affectés les stagiaires sont des postes qui leur sont réservés mais ils ne sont pas affichés avant que la campagne de dépôt de première affectation car le système s'appuie sur les vacances des directions qui ne peut intervenir qu'à la suite du mouvement national.

Sur l'incertitude quant à l'affectation en services centraux et en directions nationales spécialisées, l'ENFIP demande que l'affectation intervienne plus tôt. Toutefois, les mouvements de centrale sont liés, entre autres, aux résultats du concours d'IP. Ce système va aussi à l'encontre des attentes des directions locales qui s'expriment aussi sur ce sujet.

SUR LES ÉVALUATIONS,

La direction nous fait remarquer que les stagiaires ont une vision scolaire et réduite du sujet. Cette année, pour réduire l'anxiété des stagiaires, il a été décidé de diminuer le nombre d'unités de compétences.

Il a été tout de même reconnu que le temps imparti aux épreuves sommatives avait été mal calibré et que des adaptations seraient prises en compte pour la prochaine session. Quant aux différences d'attendus entre l'évaluation formative et l'évaluation sommative, il a été rappelé le fait que deux semaines s'étaient écoulées entre les deux et que

de nombreuses connaissances avaient été apportées aux stagiaires expliquant cette situation.

De plus, du fait du calendrier contraint, la direction nous a indiqué qu'il était impossible de neutraliser la semaine précédant l'évaluation pour réviser.

Sur les craintes concernant les corrections par l'ordinateur, la direction assure mener des opérations de contrôle interne sur un échantillon de copies dans chacun des établissements pour s'assurer que la correction automatisée n'a pas généré d'erreur. C'est uniquement après ces opérations que les résultats sont obtenus.

La direction souhaite aussi rassurer les stagiaires sur les résultats. Ils sont bons puisque de manière globale seulement 10 % des stagiaires ont « non acquis » ou « en cours d'acquisition » (1,29 % en finances publiques/ TVA ; 7,42 % en enseignements juridiques et 15,13 % en comptabilité). Toutefois, la direction refuse de communiquer sur la manière dont elle définit le niveau d'acquisition des compétences.

En ce qui concerne les corrections, la direction reconnaît que le temps consacré à celles-ci est trop court et plus particulièrement en comptabilité. Il valide aussi la possibilité pour l'ensemble des stagiaires d'y participer. Toutefois, la direction a été ferme concernant le corrigé des évaluations. Ils ne sont pas transmissibles.

L'épreuve de rattrapage a été avancée au mardi 17 décembre dans l'objectif de transmettre les résultats aux stagiaires avant les vacances. Le temps des épreuves sera le même que pour l'évaluation sommative soit 45 minutes par unité de compétence. Pour tenir compte des difficultés techniques du 2 décembre, le système de compteur ne sera pas mis oeuvre. Ce sont les personnes surveillant les épreuves qui arrêteront celles-ci en fonction de l'heure de début de l'épreuve. Il est aussi rappelé qu'il faut impérativement utiliser Mozilla Firefox.

CONCERNANT LE CADRE DE LA SCOLARITÉ

La direction reconnaît qu'il est nécessaire d'organiser une conférence sur le thème du logement en lien avec l'ALPAF au moins pour les stagiaires affectés en région parisienne sans résidence.

A l'inverse, elle s'est montrée ferme sur les possibles

demandes de dérogation pour effectuer la formation probatoire auprès du lieu de l'établissement d'enseignement en raison de la scolarisation des enfants. En effet, ces dérogations faussent les éléments d'évaluation des stagiaires par les tuteurs de stage.

Il a été remonté que les stagiaires souhaitent disposer du lundi matin pour gérer plus facilement leur déplacement en début de semaine. La direction a précisé que pour assouplir les contraintes horaires le nombre de TTA a été multiplié par 4 par rapport à l'année dernière. De surcroît, la direction note que les stagiaires se plaignent du rythme de la scolarité. Elle préfère donc laisser des mardis après-midi de disponible en lieu et place des lundis matins pour permettre une assimilation plus facile des cours du début de semaine. Elle précise également que le vendredi après-midi est sauvegardé.

Sur la question de la grève, monsieur RAMIR a rappelé fermement qu'il n'y a aucune incidence à faire grève pour les stagiaires, c'est un droit.

Sur les emplois du temps, la direction nous a indiqué qu'il était très difficile de les connaître plus en amont. Aujourd'hui, ils sont publiés le plus tôt possible.

Pour conclure, l'ENFiP a communiqué sur les résultats de la promotion précédente. Sur les 886 stagiaires, 11 stagiaires n'ont pas validé les unités de compétence. 4 n'ont pas validé les unités de compétence de formation théorique et 7 celles du stage pratique probatoire.

A l'issue du stage pratique probatoire, s'est tenue une commission d'évaluation des compétences (CEC) qui s'est prononcée sur

- ▶ Trois réintégrations dans le corps d'origine ;
- ▶ Deux redoublements de la scolarité initiale ;
- ▶ Cinq prolongations de formation pratique probatoire ;
- ▶ Une nomination dans le grade de contrôleur des finances publiques stagiaire.

Sur les cinq prolongations du stage pratique probatoire, une Commission administrative paritaire (CAP) s'est tenue le 15 novembre 2019. Sur les cinq stagiaires, trois ont été titularisés, un a été réintégré dans son corps d'origine et le dernier licencié.